

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2022**

**DELIBERATION N°2022.00026**

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'ETRAT - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 92

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 110

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 28 janvier 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220127-D20220002610

DATE D'AFFICHAGE :28 janvier 2022

Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,  
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,  
M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,  
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,  
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,  
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Patrick BOUCHET, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Martial FAUCHET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQ, M. Yves MORAND,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,  
Mme Eliane VERGER LEGROS

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2022**

### **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'ETRAT - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-45 et suivants et R. 153-20 et R. 153-21 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de L'Etrat approuvé le 01 octobre 2013 et modifié le 09 mars 2017 et le 23 mai 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 30 septembre 2021 relative aux modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de L'Etrat ;

Vu la décision n°2021-ARA-KKU-2253 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 27 juillet 2021 de ne pas soumettre à évaluation environnementale, après examen au cas par cas, le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de L'Etrat ;

Vu l'avis délibéré de la CDPENAF n°42-2021-299-03 en date du 26 octobre 2021 ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu les pièces du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de L'Etrat ;

Il est rappelé que cette modification simplifiée a pour objet de :

- modifier le règlement de la zone A :
  - en supprimant l'alinéa 2.8 relatif à la construction d'abri pour animaux en zone Ah,
  - en apportant une précision aux alinéas 2.3 et 2.9 sur le calcul de la règle d'implantation des annexes,
  - en intégrant les dispositions de la doctrine de la CDPENAF de la Loire, issue de la loi Macron, aux alinéas 2.2 à 2.6 et 2.9.
- rectifier une erreur matérielle du règlement graphique liée à une incohérence entre la légende et le plan relative aux zones Nh.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de la Loire a émis un avis favorable sans réserve au titre de l'article L.112-1-1 al.3 du code rural et de la pêche maritime (autosaisine) et un avis favorable au titre de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme (extensions/annexes en zones A/N).

Le SCoT Sud-Loire a émis un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de L'Etrat.

Les autres personnes publiques consultées n'ont pas émis d'avis.

Le dossier a été mis à disposition du public du 15 novembre 2021 au 15 décembre 2021 inclus, selon les modalités prévues. Il n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de L'Etrat. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de L'Etrat et au siège de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la modification simplifiée n°3 du PLU de L'Etrat ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **la dépense correspondante à la conduite de cette procédure sera imputée à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2022 Prospective, destination Planification.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU